

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (19) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINED, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.GAUTHIER, M.HENEAU, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (1) :

Mme AZIHARI donne pouvoir à Mme LAVRARD

EXCUSES (4) :

M.PICHON
M.BARBOT
Mme DE COURREGES
M.GUIMARD

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude BONNET

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Motion relative au projet de « village des marques » à Sorigny (Indre et Loire)

L'implantation d'un "village des marques" (habillement, chaussures, accessoires) est envisagée sur la commune de Sorigny, en Indre-et-Loire. Ce projet serait implanté au bord de l'A10, à environ 20 km au sud de Tours, et 54 km au nord-est de Châtellerault. Près de 200 magasins sont envisagés, sur plus de 20 000 m².

Potentiellement, la zone de chalandise couverte par ce projet est de 220 km autour de Sorigny. Ce projet risque donc de porter gravement atteinte à l'activité commerciale de Châtellerault, située à mi-distance de Paris et de Bordeaux, mais aussi à celle de Tours et de Poitiers. Sont également concernées des villes telles que Blois, Orléans, Angers,...

Tout d'abord, l'expérience des autres « villages des marques » montre qu'après une courte phase de création d'emplois, un village des marques aboutit en définitive à une perte sèche d'emplois dans les zones concernées.

Par ailleurs, la création de ce centre de marques, à 40 minutes de Châtellerault, serait particulièrement incohérente avec le projet de PLU et le SCOT du Seuil du Poitou, deux documents qui tendent à organiser, sans la surdimensionner, l'offre commerciale. En outre, un tel « village des marques » serait également contradictoire avec le projet « Action Cœur de ville » porté par la commune et l'Agglomération de Châtellerault, dans le cadre du projet plus vaste d'aide au redéveloppement des centres-villes soutenu par le Gouvernement. Ce projet Cœur de ville fera l'objet d'une signature formelle le 11 juillet. Au titre de ce projet, la commune et l'Agglomération de Châtellerault, avec un ensemble de partenaires (Etat, Caisse des Dépôts et Consignations, le groupe Action Logement, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat -ANAH-, etc.) marquent leur volonté de développer l'attractivité, notamment commerciale, du centre ville de Châtellerault.

Dans les faits, le projet de village des marques constitue surtout un projet immobilier, davantage qu'un projet commercial. En cas de création effective du « village des marques », puis d'échec, la zone concernée constituerait une véritable friche commerciale.

Il apparaît également que ce projet a été mené dans le plus grand secret. C'est par l'intermédiaire de la presse que les instances compétentes à Châtellerault en ont eu connaissance, il y a seulement environ 5 semaines ; ce alors que la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) d'Indre et Loire doit statuer sur le sujet le 16 juillet 2018.

Enfin, ce village des marques aurait un impact écologique négatif. Il risque d'entraîner un trafic automobile supérieur à celui existant déjà. Son emprise foncière serait considérable, nécessitant d'empiéter sur des terres agricoles ou naturelles, au moment où au niveau national, le gouvernement annonce l'objectif inverse.

Les principales villes concernées (Tours, Châtellerault, Poitiers), partagent les mêmes appréhensions par rapport à ce « village des marques ».

Aussi, une conférence de presse a t-elle été organisée ce 9 juillet, pour marquer l'opposition des acteurs économiques à Châtellerault, mais aussi à Poitiers. Cette conférence a réuni, outre les représentants de la commune et de l'Agglomération de Châtellerault en charge de l'économie et du commerce, la FAE de Châtellerault, mais aussi les représentants de la ville de Poitiers, et ceux de la CCI de la Vienne.

C'est pourquoi le bureau communautaire décide :

- de marquer son opposition au projet de création d'un « village des marques »,*
- de soutenir toute démarche collective susceptible de fédérer les intérêts de Châtellerault et des autres villes concernées (Tours et Poitiers, mais aussi plus largement, Angers, Blois, Orléans, Cholet),*
- de demander aux services de l'État, notamment par souci de cohérence avec la démarche « action Coeur de ville », de s'opposer à ce projet de création du « village des marques »,*
- d'envisager au besoin de former un recours contre ce projet, dans l'hypothèse où celui-ci recevrait un avis favorable de la CDAC mentionnée plus haut.*

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 16/07/18

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER